



Communiqué de presse

L'EXASPERATION DES MALADES " Stop à la discrimination, égalité des soins pour tous "

SOLIDARITE HANDICAP « Autour des maladies rares » Soutient la démarche de Bruno-Pascal Chevalier et dénonce les FRANCHISES MEDICALES

- * L'association « Solidarité handicap, autour des maladies rares » soutient dans la mesure de ses possibilités et de ses moyens logistiques, les handicapés en lien avec une maladie rare et/ou orpheline, à mieux vivre leur handicap, à gérer leur quotidien et les inconvénients que cela entraîne.
- * Explique, communique, écoute, comprend, aide une personne handicapée et bien évidemment essaye de conclure l'adéquation entre son parcours, l'importance de la reconnaissance de son handicap et le besoin de démontrer ses capacités d'adaptation au sein de la société.
- * Communique auprès des professionnels de santé et des institutions.
- * Sensibilise le grand public au respect des différences et à l'insertion des personnes en situation de handicap.
- * Lutte contre toute forme de discrimination en lien avec le handicap, défend les droits de la personne, soutient la place des familles et de l'entourage, s'appuie sur la démarche participative avec tous les acteurs.
- * Essaye de mettre à mal les tabous et les incertitudes envers le handicap.

Solidarité handicap considère que, s'il est normal et citoyen de participer aux efforts de réduction des coûts de la Sécurité Sociale, la franchise médicale n'apparaît pas comme un dispositif adapté et égalitaire.

En effet, de nombreux malades atteints de maladies chroniques ou de pathologies rares sont déjà soumis à des « restes à charges financiers » importants et cette nouvelle taxe amplifie encore les difficultés de ces personnes atteintes dans leurs corps mais aussi souvent dans leur quotidien (perte de travail ou affaiblissement des revenus, déplacements plus complexes et coûteux...)

C'est pourquoi nous soutenons la démarche de Bruno-Pascal Chevalier.

« Il a 45 ans, il vit depuis 20 ans avec le virus du sida, il a pris cette "décision grave", "extrême", pour dénoncer les franchises médicales, entrées en vigueur le 1er janvier 2008 et celles qui avaient été instaurées précédemment, ainsi que les déremboursements de soins antérieurs, infligés aux patients au nom de la sauvegarde de la "Sécu". Il dénonce : « Ce n'est pas aux malades, de payer pour les malades ».

Contact : **Solidarité Handicap « Autour des maladies rares »**

Présidente : 01.64.49.91.12 ou 06.74.78.22.03

Solidarite-handicap@laposte.net ou solidarite-handicap@solhand-maladiesrares.org